

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 15 avril 2025

Convocation : 8 avril 2025 - Date d'affichage : 8 avril 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Sylvie DUPONT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) - M. Christophe BALVAY (Trambly) - M. Lionel CABATON (Verosvres).

Affectation des Résultats 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-071-200071645-2025.04.15-2025_13-BF

DELIB 2025-13

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-49 du 1^{er} juin 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,

Vu l'arrêté de dissolution du SPANC du Clunisois n° 71-2025-14-24-00002,

Considérant la nécessité de reprise anticipée des résultats du SPANC du Clunisois,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget principal et chaque budget annexe.

Budget Principal :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2024 de **387 003,09 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2024 de **1 952 677,44 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement pour **387 003,09 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement pour **1 952 677,44 €**

Budget Annexe « Assainissement » (avec reprise anticipée des résultats du SPANC du Clunisois :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2024 de **- 172 339,53 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2023 de **- 831 507,27 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 le déficit global de fonctionnement 2024 pour **- 172 339,53 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2024 de **- 831 507,27 €**

Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2024 de **- 168 563,70 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2024 de **- 1 543,23 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2024 de **- 168 563,70 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2024 de **- 1 543,23 €**

Budget Annexe « Site Saint Point – Lamartine »

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2024 de **32 614,05 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2024 de **6 171,74 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2024 pour **32 614,05 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2024 de **6 171,74 €**

Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2024 de **60 271,99 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2024 de **- 196 745,59 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2024 de **60 271,99 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2024 de **- 196 745,59 €**

Budget Annexe « Zone activités Les Berlières » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2024 de **- 10 244,55 €**

Investissement : Constate un résultat global d'investissement 2023 de **- 248 318,06 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2024 de **- 10 244,55 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2024 de **- 248 318,06 €**

Budget Annexe « Zone Genève Océan les Prioles » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2024 de **51 103,39 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2024 de **298 691,12 €**

REÇU EN PRÉFECTURE
le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2024 pour **51 103,39 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2024 pour **298 691,12 €**

Budget Annexe « ZA Longverne Forêts sciages » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2024 de **- 19 711,16 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2024 de **156 474,42 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2024 de **- 19 711,16 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2024 pour **156 474,42 €**

Budget Annexe « Photovoltaïque » :

Fonctionnement : Constate un résultat global d'exploitation 2024 de **5 771,02 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2024 de **2 587,72 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2024 pour **5 771,02 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2024 pour **2 587,72 €**

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 proposée pour le budget principal et les budgets annexes.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2025-13

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com